

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10545**

Intitulé

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles Travaux forestiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut se destiner soit à la sylviculture, soit au bûcheronnage. Dans les deux cas, il assure le déroulement des chantiers et en apprécie la rentabilité économique dans un cadre de gestion multifonctionnelle de la forêt.

En sylviculture, il prépare les sols, veille à la qualité des plants qu'il reçoit, les prépare et les met en terre. Il fertilise, traite, dépresse, débroussaillie, élague, taille, éclaircit les plants pour en assurer la croissance. Il peut, en parallèle, effectuer des travaux d'entretien des milieux naturels remarquables et des infrastructures forestières.

En bûcheronnage, il maîtrise les différentes techniques d'abattage et les applique en fonction du chantier sur lequel il travaille. Il coupe l'arbre en dirigeant sa chute et en réalise le façonnage, le débardage et l'ébranchage. Il peut aussi parfois réaliser des travaux simples de sylviculture et participer à des travaux d'aménagement forestier.

Il est amené à utiliser et entretenir du matériel mécanisé en bûcheronnage comme en sylviculture.

L'emploi requiert d'être autonome - autonomie régulée par contact direct avec l'employeur et se renforçant avec l'expérience professionnelle - et responsable, dans la limite de ses attributions.

Le référentiel présente la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Capacités générales

C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

C 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable

Capacités professionnelles

C 5- Identifier les éléments du contexte socio-économique de l'activité d'aménagement

C 6- Présenter les composantes et le fonctionnement d'un processus d'aménagement dans une perspective de durabilité

C 7- Organiser son travail dans une perspective de sécurité

C 8- Identifier les caractéristiques d'un peuplement forestier

C 9- Réaliser des travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements dans le respect de l'environnement, des consignes et de la sécurité

C 10- Réaliser des travaux d'exploitation forestière dans le respect de l'environnement, des consignes et de la sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité pour le compte d'un entrepreneur de travaux forestiers, d'un exploitant forestier, d'une entreprise d'aménagements paysagers effectuant des travaux d'élagage, d'une coopérative forestière, d'un propriétaire forestier, d'un pépiniériste forestier ou de l'Office National des Forêts.

Types d'emplois accessibles :

sylviculteur, bûcheron, ouvrier élagueur, agent technique forestier

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1201 : Bûcheronnage et élagage

A1205 : Sylviculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre de la formation initiale (scolaire et apprentissage) le diplôme du BEPA travaux forestiers s'inscrit dans un cursus de trois ans qui mène au baccalauréat professionnel « forêt ».

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider les capacités C1, C2 et C3

épreuve E2, qui permet de valider les capacités C5 et C6,

épreuve E3, qui permet de valider les capacités C7, C8, C9 et C10

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	/
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2009 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité "Travaux forestiers" (JO du 5 septembre 2009)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : [option Travaux forestiers](#)